

Enquêtes téléphoniques auprès des ménages : peut-on utiliser l'annuaire ?

Jérôme ACCARDO, Emmanuelle BASCHERI et Laurence JALUZOT¹

Pour des raisons de coûts et de rapidité de réalisation, l'Insee réalise certaines de ses enquêtes auprès des ménages par téléphone. Il se trouve alors confronté au défaut de couverture des bases de sondage disponibles ; celles-ci sont en effet issues de l'annuaire commercialisable par l'opérateur historique (France Telecom) qui ne couvre qu'une fraction des abonnés : lui échappent les ménages abonnés au seul téléphone mobile, les ménages inscrits en liste d'opposition (liste rouge, liste orange) et une bonne part des ménages ayant choisi un autre opérateur (abonnés "dégrouvés"). Quel peut être l'impact de ce défaut de couverture sur les résultats des enquêtes téléphoniques ? Et de quels moyens dispose-t-on pour les redresser ?

Cette contribution étudie le cas des deux principaux dispositifs d'enquêtes ménages échantillonnées dans l'annuaire :

- les enquêtes annuelles "Technologies de l'information et de la communication" (TIC),
- les enquêtes de conjoncture auprès des ménages mensuelles (CAMME).

A partir de diverses enquêtes récentes, l'analyse met en évidence les principales différences socio-démographiques entre les différentes catégories d'abonnés. Elle se fonde ensuite sur les résultats d'enquêtes méthodologiques conduites entre 2005 et 2008 et qui ont consisté à comparer les réponses à un même questionnaire recueillies auprès de deux échantillons, l'un issu de l'annuaire, l'autre échantillonné selon la méthode habituelle à l'Insee (échantillon-maître).

La confrontation des résultats fournit une évaluation de l'impact du défaut de couverture de l'annuaire sur les statistiques déduites des enquêtes TIC et sur les indicateurs conjoncturels produits par les enquêtes CAMME (les fameux "indicateurs du moral des ménages"). Le biais apparaît dans l'ensemble limité, les principaux écarts se concentrant sur la population des abonnés au seul téléphone mobile.

L'étude examine enfin les méthodes de redressement utilisées et leur capacité à réduire le biais.

¹ DSDS, Insee